

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
de la commission chargée d'étudier le préavis n° 7 2008 du 28 mars 2008
concernant:

une demande de crédit d'investissement de fr. 1'033'000.- pour la
réfection des conduites du Service des énergies sur le tronçon
supérieur de la Promenade des Pins.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Mme ETAMBA Jeannette et MM. INDULSI Nunzio, MAIBACH Olivier, MUTRUX Étienne, PAULI Christian (excusé), SCHULE Jean-Hugues, THEVENAZ Michaël (absent), VUAGNIAUX Thierry et le soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé au service des énergie le 15 avril 2008.

La commission a entendu avec intérêt M. le Municipal Cédric PILLONEL, M. Martial BUJARD (chef de service) et Olivier SCHMID (Responsable du bureau technique). Elle les remercie pour leurs renseignements.

La promenade des pins, dans sa partie basse a été rénovée en 99-00. Le projet redémarre où il s'est arrêté en 2000, pour une durée des travaux estimée à 6 mois.

Il y a plusieurs contraintes sur ce tracé. Les travaux doivent se faire sur le domaine public. Il n'est pas non plus envisageable de concentrer les travaux sur le trottoir. En effet il n'est pas possible d'y ajouter des conduites. De plus les conditions géologiques ne le permettent pas. Il faut donc ouvrir au milieu de la chaussée.

Les trois énergies sont concernées par ce préavis:

Eau

Il y a eu beaucoup de fuite d'eau sur le tronçon visé.

Le diamètre de la conduite actuelle est enterrée à 4 mètre de profond. Son diamètre est trop petit. En plus de résoudre les problèmes de fuite, la rénovation du réseau d'eau améliore nettement la défense incendie.

Un volet important du projet passe sur la commune de Pomy. C'est le bouclage du réseau d'eau. Le bouclage amène une bonne sécurité d'approvisionnement en eau pour la commune. L'avantage pour la commune de Pomy est le renforcement notable de la position de l'ORIPH du point de vue de la défense incendie. La commission estime qu'il serait souhaitable que la municipalité trouve une entente financière avec la commune concernant cette partie du projet.

Gaz

Sur 19 clients potentiels, neuf se sont manifestés.

Électricité:

Bien que le raccordements électrique ne soit pas en mauvais état, si un problème survient sur le câble actuel (enterré à 4 mètre), le temps de remise en service pourrait durer jusqu'à 15 jours pour 10 clients. C'est pour cela que le SEY prévoit la pose des tubes vide, sans les câbles, par soucis d'économie les raccordements seront fait plus tard. Ces aménagements permettront en quelques heures de rétablir le courant.

Conclusion

La commission, à l'unanimité des ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis n° 7 2008 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : David Wulliamoz



Yverdon-les-Bains, le 25 Avril 2007